

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2010

Révision: 15.07.2010



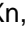

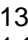

### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit: **Aquastar 3**
- Emploi de la substance / de la préparation Désinfectant
- Producteur/fournisseur:  
Truma Gerätetechnik GmbH & Co. KG  
Wernher-von-Braun-Straße 12  
85640 Putzbrunn  
Telefon +49 (0)89 4617-0  
Telefax +49 (0)89 4617-2116  
info@truma.com  
www.truma.com
- Service chargé des renseignements: Abteilung Produktsicherheit
- Renseignements en cas d'urgence:  
Kundendienst: +49 (0)89 4617-2141  
r.lackner@truma.com

### 2 Identification des dangers

- Principaux dangers: Néant.
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Éléments d'étiquetage SGH  
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 3 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- Composants dangereux:  
CAS: 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution 2,5-10%  
EINECS: 231-765-0  C,  Xn,  O; R 8-20/22-35  
Danger:  2.13/1;  3.2/1A  
Attention:  3.1.O/4, 3.1.I/4

### 4 Premiers secours

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

### 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- Les précautions individuelles: Pas nécessaire.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2010

Révision: 15.07.2010

Nom du produit: **Aquastar 3**

(suite de la page 1)

- Mesures pour la protection de l'environnement: Diluer avec beaucoup d'eau.
- Méthodes de nettoyage/récupération:  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- Indications supplémentaires: Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

**7 Manipulation et stockage**

- Manipulation:
- Précautions à prendre pour la manipulation: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

**8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:  
Sans autre indication, voir point 7.
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:  
**7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution (2,5-10%)**  
VME 1,5 mg/m<sup>3</sup>, 1 ppm
- Remarques supplémentaires:  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:  
Gants en caoutchouc
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:  
Gants en caoutchouc
- Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

**9 Propriétés physiques et chimiques**

- Indications générales.

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Inodore

(suite page 3)

F

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2010

Révision: 15.07.2010

Nom du produit: **Aquastar 3**

(suite de la page 2)

- Changement d'état
  - Point de fusion: 0°C
  - Point d'ébullition: 100°C
- Point d'inflammation: Non applicable.
- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.
- Pression de vapeur à 20°C: 23 hPa
- Densité à 20°C: 1 g/cm<sup>3</sup>
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible
- valeur du pH à 20°C: ca.3
- Teneur en solvants:
  - Solvants organiques: 0,0 %

**10 Stabilité et réactivité**

- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- Produits de décomposition dangereux: Oxygène

**11 Informations toxicologiques**

- Toxicité aiguë:
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
 

---

**7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution**
  - Oral LD50 415 mg/kg (Rat)
  - Dermique LD50 >5000 mg/kg (Rabbit)
  - Inhalatoire LC50 (4 h) >0,17 mg/l (Rat)
- Effet primaire d'irritation:
  - de la peau: Pas d'effet d'irritation.
  - des yeux: Effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:
  - La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur.

**12 Informations écologiques**

- Effets écotoxiques:
- Toxicité aquatique:
 

---

**7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution**
  - EC50 (48h) 2,4 mg/l (Daphnia pulex)
  - EC50(24h) 7,7 mg/l (Daphnia magna)
  - IC50(72h) 2,5 mg/l (Chlorella vulgaris)
  - IC94(48h) 1,7 mg/l (Cyanobacteria Blaualgen)
  - LC50 (96h) 16,4 mg/l (Pimephales promelas)
  - LC50(24h) 31,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: En général non polluant

**13 Considérations relatives à l'élimination**

- Produit:
- Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2010

Révision: 15.07.2010

Nom du produit: **Aquastar 3**

(suite de la page 3)

- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**14 Informations relatives au transport**

- Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):
- Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): -
- Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):
- Classe IMDG: -
- Marine Pollutant: Non
- Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:
- Classe ICAO/IATA: -
- "Règlement type" de l'ONU: -

**15 Informations réglementaires**

- Marquage selon les directives CEE:  
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.  
La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les listes CEE ou d'autres sources dont nous avons connaissance.  
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- Identification particulière de certaines préparations:  
Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels
- Prescriptions nationales:
- Classe de pollution des eaux: En général non polluant.

**16 Autres données**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases R importantes:  
20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.  
35 Provoque de graves brûlures.  
8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- Service établissant la fiche technique: Abteilung Umweltschutz
- Contact: Abteilung Labor
- Acronymes et abréviations:  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent
- \* Données modifiées par rapport à la version précédente